



## Compte-rendu CSOS

Le 24 mai 2018 à l'ARS Ile de France (matinée)

**Dr Claude MARTINEAUX**

La matinée a été consacrée :

Tout d'abord à l'autorisation d'un service de chimiothérapie anticancéreuse.

Autorisation de traitement du cancer pour adulte - 8 places à la clinique TURIN.

A noter que ce dossier avait été présenté par deux fois avec avis défavorable de l'ARS et refusé deux fois, cette fois-ci il est représenté sans grand changement mais avec avis favorable de l'ARS (ce qui a entraîné plusieurs protestations des membres de la commission : « les critères d'appréciation de l'ARS sont opaques, on n'a pas très bien compris pourquoi vous étiez contre et on ne comprend pas non plus maintenant pourquoi vous êtes pour »).

A cette occasion, le Directeur de l'Offre de soins, Monsieur JAFFRE, nous indique que toute l'oncologie du PRS 2 sera réécrite. L'ARS pense que les regroupements qu'ils ont favorisés ne sont peut-être pas la bonne approche, l'agence va plutôt favoriser l'offre de proximité.

Le reste de la matinée a été consacré à l'autorisation d'implantations de matériels radiologiques.

La séance est organisée d'après le PRS 1 toujours en vigueur et non le PRS 2, ce qui entraîne des conséquences pour le moins surréalistes : « voici 5 projets, 4 d'entre eux sont excellents mais nous ne pouvons en agréer qu'un seul aujourd'hui suivant le PRS 1, par contre ils pourront être approuvés dans 6 mois par exemple quand le PRS 2 sera en vigueur ». L'agence en a donc choisi un pour lui donner un avis favorable (sur des critères de différenciation fort ténus) et a donné un avis défavorable aux 4 autres. Cela a entraîné beaucoup d'incertitudes au niveau de la commission, cela s'est vu dans les votes avec un nombre record d'abstention. (Voir les documents).

On notera une nouveauté :

Une implantation d'un IRM dans une maison médicale pluri-professionnelle à Garges-les-Gonesse (avis favorable) et un autre dans une autre maison médicale pluri-professionnelle à Port-Marly (avis défavorable).

Je n'ai pas pris part au vote du dernier projet à la clinique de Domont 95, le promoteur est membre suppléant du Conseil de l'Ordre du Val d'Oise.

La radiologie sera aussi à réécrire dans le PRS 2. Les OQOS seront revus pour ne pas empêcher le développement tout en étant vigilant sur la qualité et aussi la pertinence. « L'ARS va modifier radicalement son approche et devenir plutôt accompagnateur que contrôleur » (Monsieur JAFFRE).

Pour les activités hyperspécialisées telles que greffes, neurochirurgie, neuroradiologie interventionnelle dans le PRS 2, le découpage sera régional et non plus départemental.